

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 5 juin 2026

N° 023-2026

Conseillers

Nombre en exercice : 19
Nombre de présents : 15
Procurations : 3
Nombre de votants : 18

Votes

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation

29 mai 2026,
Affichée et mise en ligne
le 29 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Étaient présents : MM. KOCIUBA, CABOUILLET, FALLON, GOURNET, LEBEGUE, RONSIN, STIENNE

MMES DEBREF (arrivée à 19h05 prend part aux votes), DUBRUNQUEZ, FONTAINE, HAMEL, JACOB, LAVAY, POUPONNEAU, WILLEMET

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr DENIS qui a donné pouvoir à Mr KOCIUBA

Mr VASCONI qui a donné pouvoir à Mme JACOB

Absent : M. CAPITAINE

Secrétaire de séance : Mme DUBRUNQUEZ Maggy

Le procès-verbal du 28 avril 2026 est approuvé.

Objet : Avis du Conseil municipal sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de la nappe de la craie

Vu l'article R.212-27 du code de l'environnement sollicitant l'avis du conseil municipal
Considérant que chaque membre du conseil a pu prendre connaissance du projet au préalable

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal est amené à formuler un avis sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la nappe de la craie.

Il invite les membres à débattre et à formuler d'éventuelles observations et informe que ces dernières pourront être portées à la connaissance des services de l'Etat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-EMET un avis favorable sur le projet de périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de la nappe de la craie.

La secrétaire de séance, Maggy DUBRUNQUEZ



Le Maire, Michel KOCIUBA

